

■ **AMAG Automobil-und Motoren AG**, succursale de Lausanne, CH-550-0059365-5 (FOSC du 06.09.2006, p. 15). La procuration de Krähenbühl André est éteinte. Procuration collective à deux est conférée à Zambaz Olivier, de et à Conthey.

Journal no 192 du 08.01.2007  
(03722908 / CH-550.0.059.365-5)